

Au lendemain de la réunion du Conseil supérieur de la Magistrature Pour une justice véritablement au service des justiciables

J.K.M

Libreville/Gabon

DEUX semaines après la rentrée judiciaire, qui a eu lieu le premier lundi du mois en cours, s'est tenue la session du Conseil supérieur de la Magistrature. Des assises sous-tendues, par l'ambition, "pour l'ensemble des acteurs de la Justice de réaffirmer les grandes lignes d'action et de faire le bilan des réformes engagées ces dernières années". Cela s'avère d'autant plus nécessaire que, aux yeux de certains, les justiciables ont de moins en moins confiance

dans l'institution judiciaire.

A ce propos, lors de la récente rentrée judiciaire, le premier président du Conseil d'Etat, Martin Akéngué, s'inquiétait de ce qu'il était difficile, selon lui, dans le contexte actuel, pour les magistrats de remplir leurs missions "sans ruiner davantage le crédit déjà bien entamé que nos concitoyens accordent à la Justice, quand on sait qu'ils dénoncent de plus en plus une soumission supposée de la Justice au politique, et ne croient plus que très peu à son indépendance".

C'est dire que, à l'orée de cette nouvelle année judiciaire, les magistrats, greffiers et autres auxiliaires

de justice se doivent de se départir de cette image écornée en remplissant, avait précisé M. Akéngué, "leurs fonctions en faisant preuve de probité et de sérieux. En ayant une observation rigoureuse des principes de la justice et de la morale, en faisant preuve d'une honnêteté stricte, scrupuleuse (...)". D'autant que, avait-il indiqué, "le juge sait que la société exige de lui qu'en toute matière et en toute circonstance, il agisse avec la plus grande retenue. Que ces matières doivent être empreintes de gravité et obéissent aux lois de l'honneur, de la droiture et de la probité...".

Une noble ambition qui se heurte à de nombreuses pesanteurs, avancent plu-

sieurs justiciables. Notamment la frilosité des magistrats à assumer pleinement leurs charges en toute indépendance, conformément aux dispositions légales. Vu que, selon certaines indiscretions, très peu d'entre eux seraient tentés de rompre "leur asservissement aux politiques pour de motifs divers". Simple affabulation ou réalité, toujours est-il que dans l'exercice quotidien de leurs missions, les juges sont confrontés à un certain nombre de difficultés liées, entre autres, au manque d'empressement du gouvernement à adopter un certain nombre de textes d'application, lorsque la loi le prévoit de manière expresse. Et bien



Photo : Bandoma

La population attend "une justice indépendante".

d'autres écueils...

A côté de cela, les magistrats sont confrontés à des difficultés matérielles. Si bien que, depuis bientôt deux ans, l'Inspection gé-

nérale des services judiciaires, censée dresser un rapport exhaustif de l'ensemble des juridictions du pays, n'arrive plus à assumer ses missions.